

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 12 février 2026

Présents :

MMES CROUZETTE, NOEL, BOUDRIE, CLEDIERE, , CERTAIN
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, SAGE, MANCI,
ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)
Mme VERDEYME (procuration à M. SAGE)
Mme MARLINGE (procuration à Mme BOUDRIE)
M. VILLETTE (procuration à M. MANCI)
M. FOURCHES
Mme POUGET

Absent non excusé :

Mme MOUSNIER

Secrétaire de Séance : M. Jean-Luc CHAMBRAS

Madame le Maire explique qu'en concertation avec le directeur de l'école, il souhaite d'une part renouveler le matériel dans une classe (ULIS), en remplaçant le TBI par un écran interactif.

Elle présente à l'assemblée le devis de l'entreprise TECHNIQUE MEDIA INFORMATIQUE, et le plan de financement prévu.

Plan de financement :

- | | |
|-------------------|----------|
| • ETAT 50% | 1362.50€ |
| • AUTOFINANCEMENT | 1362.50€ |
| • TOTAL H.T | 2 725€ |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le projet Ecole Numérique Rurale tel que présenté et le plan de financement associé
- Charge le maire de solliciter auprès de l'Etat la subvention telle que décrite dans le plan de financement
- Indique que les dépenses et recettes afférentes seront prévues sur le budget d'investissement 2026 de la commune.

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE

Délibération N° 002-2026

DEMANDE DE
SUBVENTION DETR
ECOLE NUMERIQUE
RURALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20260212-D002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026